

Accord d'Association UE – Tunisie
6^{ème} Sous-comité "Agriculture et pêche"
Bruxelles - 4 février 2016
Conclusions opérationnelles

Les parties se félicitent des échanges préalables avec la société civile qui ont abordé plusieurs questions liées à la politique agricole tunisienne, la coopération UE-Tunisie en matière agricole et le futur ALECA. Un résumé de ces discussions sera publié sur le site de la délégation de l'UE à Tunis.

Agriculture

La Tunisie a présenté les grandes lignes de sa stratégie nationale en matière agricole et les axes de son plan national de développement 2016-2020 en cours de finalisation. Pour sa part, l'UE a exposé les évolutions récentes de la Politique Agricole Commune. Des correspondances ont été relevées dans les objectifs et principes (durabilité, compétitivité).

L'UE a présenté sa nouvelle réglementation sur l'agriculture biologique et ses implications sur la reconnaissance de l'équivalence avec la Tunisie. L'UE attend des informations de la Tunisie quant à l'amendement du décret 2012/2819. La Tunisie, désireuse de renforcer sa politique de qualité et de développer ses IGP, introduira une requête auprès de l'UE concernant les IGP et leur certification dans le but d'améliorer la qualité, promouvoir la valorisation des produits et développer ses territoires ruraux.

La Tunisie envisage d'introduire une demande de reconnaissance triangulaire pour la réglementation bio entre l'UE, les Etats Unis et la Tunisie. L'UE a précisé que des travaux sont en cours pour un accord plurilatéral. A cet égard, des discussions préliminaires sont en cours avec les Etats Unis qui pourraient être élargies à d'autres pays. La Tunisie a demandé un échange d'information sur ce processus.

Concernant la coopération bilatérale, la partie tunisienne prendra toutes les dispositions nécessaires à la finalisation du devis programme nécessaire au démarrage du programme ENPARD. Elle souligne l'importance de renforcer la coordination entre les équipes de la Direction Générale des Etudes et de Développement Agricole, du jumelage et du CIHEAM-IAMM. Les deux parties conviennent de mieux se concerter pour accélérer les procédures administratives afférentes à cette opération.

La Tunisie sollicite un appui supplémentaire pour le secteur agricole. L'UE a marqué sa disponibilité moyennant des avancées sur les programmes en cours, dans la mesure des moyens disponibles. Concernant le programme PAPS-Eau, la Tunisie mettra en œuvre les mesures convenues pour le décaissement des fonds de la 3^{ème} tranche de ce programme. La partie tunisienne soumettra deux requêtes relatives au recensement général de l'agriculture et de la pêche et à la mise à niveau des exploitations agricoles.

La partie tunisienne a constaté des divergences sur les données statistiques du commerce extérieur entre l'UE et la Tunisie. Afin de travailler sur les mêmes bases, la partie tunisienne demande une harmonisation de ces données statistiques.

La partie européenne prend note de la demande renouvelée de la Tunisie d'être incluse à nouveau comme un pays bénéficiaire du système SPG.

La Tunisie sollicite le concours de l'UE pour mener une réflexion sur la diversification de ses exportations (produits et destinations) vers l'UE, qui se concentrent actuellement sur trois pays (Italie, France et Allemagne) et quelques produits seulement.

La Tunisie a renouvelé ses remerciements à la partie européenne concernant l'augmentation du contingent d'huile d'olive et la suppression des limites mensuelles. Les deux parties ont souligné l'importance d'harmoniser les normes de qualité qui sont en vigueur (Normes CEE, codex alimentarius et COI).

Un échange de vues a eu lieu sur l'adaptation de l'accord d'association suite à l'adhésion de la Croatie à l'UE. La Tunisie fera parvenir sa réponse par écrit prochainement.

Pêche

La partie UE prend note de la demande tunisienne d'appui en matière de l'évaluation de stocks halieutiques et des statistiques de capture.

Le contractant de l'UE prendra contact avec la Tunisie pour envisager de l'assistance technique dans le cadre de la nouvelle phase de la Politique Maritime Intégrée et de la mise en œuvre de la déclaration sur l'économie bleu de l'UpM.

La Tunisie renouvelle la demande d'augmentation du contingent tarifaire sur les conserves de sardines. La partie UE précise qu'une analyse de ce contingent sera faite dans le cadre des négociations ALECA.

La Tunisie demande une reconsidération d'une dérogation pour la commercialisation d'anguille; conformément à la CITES et aux exigences de la CGPM, la Tunisie a déjà développé le plan de gestion de cette espèce.

SPS

La Tunisie a fourni des informations sur l'état d'avancement de la demande française pour l'exportation des pommes et adressera une communication formelle à ce propos à la France et à l'UE. L'UE a demandé à la Tunisie de conclure son évaluation du risque phytosanitaire dès que possible.

La partie tunisienne réitère sa demande du 2014 de pouvoir bénéficier de l'appui de l'UE pour le renforcement de ses capacités afin de mettre en place un système de prévision de conditions climatiques pour combattre le feu bactérien, ainsi qu'en matière d'analyse des risques phytosanitaires et d'accréditation des laboratoires.

La Tunisie a fourni des informations sur sa législation sur la grippe aviaire et des mesures et en particulier de mesures de régionalisation / zonage, leurs obligations légales pour les importations de volailles et de produits. La Tunisie a confirmé la reconnaissance du principe de zonage/régionalisation et a demandé un complément d'information à tous les pays UE l'appliquant et qu'il n'existe pas d'interdiction d'importation à partir des zones indemnes. L'UE a fourni des informations concernant l'épidémie de grippe aviaire en France et les mesures adoptées au niveau européen, approuvées par les Etats Membres.

Exportation de volailles de la France vers la Tunisie: la Tunisie a autorisé les importations à partir des régions indemnes.

La partie européenne prend note de la demande tunisienne de l'appui pour développement d'une stratégie de prévention et lutte en cas de détection de la Xylella fastidiosa.

La Tunisie sollicite un appui pour la transposition de l'acquis communautaire dans le domaine SPS. La Tunisie transmettra ses priorités dans ce domaine à l'UE.

L'UE prend note de la communication tunisienne par rapport à l'étiquetage "à cuire avant de consommer" pour les mollusques bivalves vivants du 22/12/2015 et y répondra dans les meilleurs délais.

Processus

Les parties conviennent de s'échanger dans les 15 jours les présentations, et données statistiques qui ont fait l'objet des discussions du sous-comité en matière de produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche. Ces informations factuelles ainsi que les conclusions opérationnelles seront rendues publiques.

Pour la réunion suivante, la partie européenne propose d'échanger les documents susmentionnés au préalable afin de mieux valoriser le temps de la réunion même et enrichir les consultations avec la société civile.